

La contribution des associations de migrants au secteur de l'eau et de l'assainissement au Sénégal sur la période 2005-2012

Sylvette MILIN – Février 2013



Sommaire

Contexte	1
L'accès à l'eau, le second secteur d'intervention des migrants sénégalais	2
Régions d'intervention et caractérisation des associations	4
Des associations de migrants renforcées dans la gestion du cycle de projet	6
La contribution des ressortissants sénégalais à la coopération décentralisée et non gouvernementale	7

Contexte

De nombreux migrants sénégalais établis en France se sont constitués en associations afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des familles restées au pays. Considérés comme des catalyseurs de développement, ils initient et cofinancent des actions d'accès à l'éducation, à la santé et à l'eau dans leur village d'origine. Ils contribuent ainsi à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Dès les années 90', le pS-Eau a favorisé la mise en relation des associations de migrants sénégalais et des acteurs du secteur de l'eau en France et au Sénégal (institutions, collectivités locales, ONG, bureau d'études etc..) pour coordonner et rendre plus efficaces leurs interventions.

En 2000, une étude du pS-Eau sur la contribution des associations de migrants à l'amélioration de l'accès à l'eau potable au Sénégal mettait déjà en exergue l'importance de leur engagement sur ce secteur¹. Une décennie plus tard, on constate une évolution importante des interventions notamment sur le dimensionnement des projets, les fonds mobilisés, la qualité de mise en œuvre, le niveau de service apporté et les partenariats techniques et financiers noués.

La présente note se fonde sur l'analyse de huit années de mise en œuvre des programmes de co-développement au Sénégal (2005-2012). En effet, c'est en 2005 que la France et le Sénégal lance le premier programme de co-développement². C'est cette même année que voit le jour le Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire (PEPAM), cadre programmatique national qui assure la coordination entre les différents acteurs du secteur, mobilise des fonds et met à disposition de nombreux outils d'aide à la décision (manuel des projets d'accès à l'eau potable et d'assainissement ; Plan Locaux d'Hydraulique et d'Assainissement – PLHA ; base de données, etc..).

Enfin, l'année 2005 est aussi celle du vote de la Loi Oudin-Santini qui autorise les collectivités territoriales françaises à affecter un maximum de 1% des recettes propres de chacun de leurs budgets relatifs aux services d'eau et d'assainissement.

L'accès à l'eau, le second secteur d'intervention des migrants sénégalais

Au Sénégal, le secteur de l'accès à l'eau potable est le second secteur d'intervention des associations de ressortissants après celui de l'éducation. Il représente 25% des actions menées par les ressortissants dans le cadre des programmes de codéveloppement.

Les financements mobilisés par les migrants pour l'accès à l'eau s'élèvent à environ 4,5 millions d'euros sur la période 2006 – 2012 soit plus d'un demi-million d'euros par an pour le secteur.

Cet engagement des migrants aux côtés des pouvoirs publics a favorisé le développement d'une génération de projets de plus grande envergure. Ainsi près de 50% des interventions ont consisté à l'exécution de système d'adduction d'eau potable complet comprenant la réalisation d'ouvrages de captage et de stockage permettant une desserte par bornes fontaines et branchements privés de localités de 1000 à 13 000 habitants. Au total plus de 100 000 Sénégalais ont été concernés.

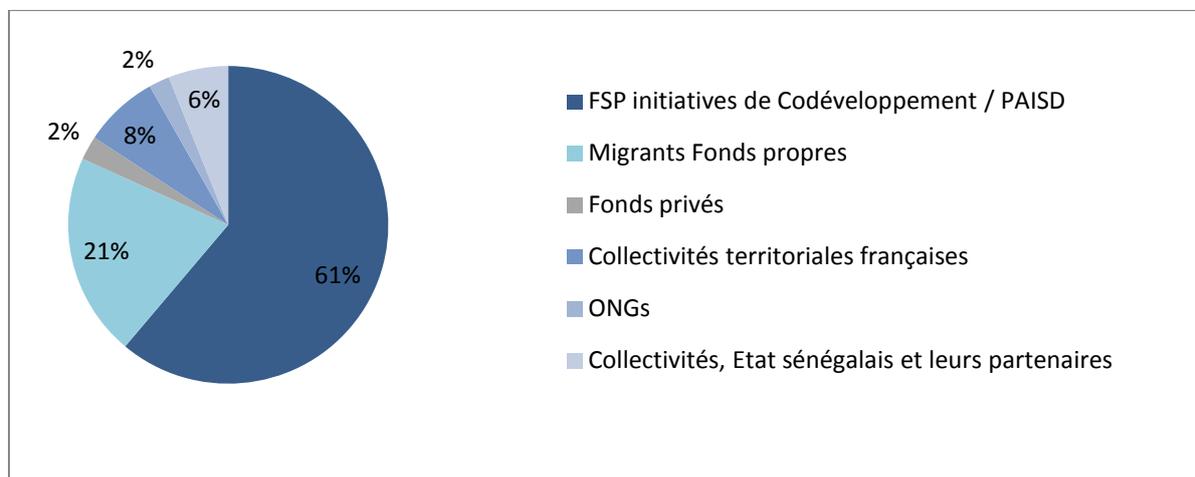
Ainsi, en 10 ans, le montant moyen des actions initiées dans le secteur de l'accès à l'eau potable a augmenté de plus de 400 %. On est passé d'interventions d'un montant moyen de 30 000 euros, consistant à la réalisation de puits modernes, de réhabilitations ou d'extensions de réseau de petites ou moyennes envergures, intégralement financées sur fonds propres, à des interventions globales prenant en charge l'ensemble des éléments constitutifs d'une AEP (captage, production, stockage, distribution, accès) pour un montant moyen de 130 000 euros mobilisant en moyenne 2,5 partenaires financiers.

¹ - L'implication des associations de migrants dans le domaine de l'hydraulique au Sénégal, pS-Eau – Cahier n°12 – octobre 2000.

² Le Fonds de Solidarité Prioritaire FSP « Projets Initiatives de Codéveloppement » d'un montant total de 4,5 millions d'euros a été mis en œuvre sur la période 2005-2008. Le [Programme d'Appui aux Initiatives de Solidarité pour le Développement \(PAISD\)](#), lui a succédé à compter de Janvier 2009, d'un montant de 9 millions d'Euros, sa clôture est prévue en septembre 2013.

La part des cofinancements des partenaires financiers pour l'ensemble des actions menées est répartie comme dans le graphique qui suit :

Graphique 1 : Part des cofinancements mobilisés par les migrants sénégalais de 2005 à 2012–
source pS-Eau



On constate que 82% des montants ont été mobilisés sur fonds propres et auprès du programme franco-sénégalais de codéveloppement.

La typologie des actions menées montre une certaine homogénéité des interventions :

- les projets concernent des villages ou des petits centres en milieu rural de 1000 à 13 000 habitants (moyenne = 3500 habitants), principalement dans les régions de Matam et Tambacounda. On note deux réalisations dans les régions de Louga et de Diourbel.
- Il s'agit le plus souvent de système d'approvisionnement en eau par mini-réseau avec une desserte par bornes fontaines pour certains quartiers, des branchements privés dans les concessions, le raccordement d'infrastructures collectives (dispensaire, école, mosquée etc..) et la réalisation d'abreuvoirs pour le bétail.
- 30% des projets ont consisté en la création d'un système d'adduction d'eau potable complet avec la réalisation d'un forage, d'un château et d'un réseau, l'AEP venant remplacer un approvisionnement en eau à partir d'un ou plusieurs puits traditionnels souvent profonds et non sécurisés.
- dans les villages de plus petites tailles de 900 à 1500 habitants, on note un nombre significatif de projets d'équipement en pompes thermique, châteaux d'eau et mini-réseaux de forages préalablement équipés de pompes à motricité humaine notamment dans la région de Tambacounda, forés pour certains dans le cadre de la dernière campagne financés par l'UEMOA . La demande solvable des usagers pour un niveau de service plus élevé dans les villages de petites tailles en zone rurale est donc à prendre en compte afin de limiter au maximum les corvées d'eau (distance du point d'eau, file d'attente et pénibilité du puisage/pompage) même dans des villages inférieurs à 2000 habitants.

- l'abreuvement du bétail tient une place importante dans les projets, l'élevage est une des principales sources de revenus dans la vallée du fleuve et les migrants sont eux-mêmes de grands propriétaires de bétail. Aussi, les projets incluent-ils la mise en place d'abreuvoirs équipés de compteurs qui peuvent contribuer à l'équilibre financier du système d'approvisionnement. Cet usage de l'eau du réseau est à prendre en compte dès les études préalables pour dimensionner les ouvrages et les équipements et estimer la rentabilité du service.
- 18 % des systèmes d'adduction d'eau réalisés sont des réseaux multi-villageois constitués de 2 à 5 villages. On relève un nombre plus important de projets multi-villageois initiés directement par les ressortissants qu'auparavant, mais certaines initiatives ou mise en cohérence d'interventions sont toujours freinées par des mécanismes de gestion communautaire des affaires publiques à l'échelle du village. Aussi, le village reste encore trop souvent l'échelle d'intervention des migrants. Si certaines associations de ressortissants sont vectrices de normes sociétales et organisationnelles nouvelles, notamment lorsqu'on constate un renouvellement générationnel et l'implication de diplômés au sein des instances dirigeantes de l'association, d'autres ne sont que le prolongement de l'organisation villageoise et fonctionnent selon les mêmes modes de représentations et processus de décisions.

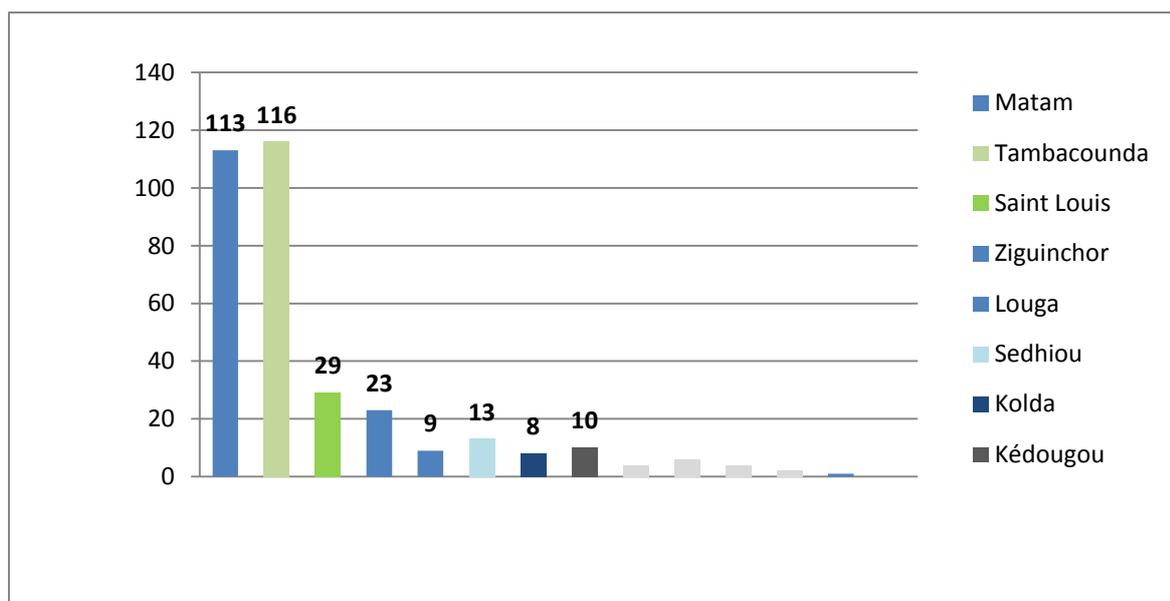
Quelques éléments chiffrés sur la typologie des projets :

Château d'eau	64%
Forage	30%
Réseau (moyenne)	5,9 km
Multi village	18%

Régions d'intervention et caractérisation des associations de migrants sénégalais

Au 31 décembre 2012, le pS-Eau recense près de 400 associations de ressortissants sénégalais impliqués sur des actions de développement. Les membres d'associations sont majoritairement originaires de la vallée du fleuve. Le graphique qui suit montre les régions d'origine des membres des associations de migrants identifiées par le pS-Eau

Graphique 2 : Régions d'intervention des associations de migrants – source pS-Eau



Les régions de Matam et de Tambacounda sont les principales régions d'intervention en général et particulièrement dans le secteur de l'eau où les deux régions comptent la réalisation de près de 90% des projets d'accès à l'eau potable initiés par les ressortissants en France depuis 2005.

En outre, on relève quelques nuances dans la caractérisation des associations, des localités et des projets entre ces deux régions principalement du fait des réalités démographiques. En effet, la région de Tambacounda affiche un des taux de densité de population les plus faibles du pays (10 habitants au Km²). Les villages sont isolés et de plus petites tailles que les villages localisés le long le fleuve dans la région de Matam.

L'analyse des différents projets d'accès à l'eau selon les deux régions d'intervention, fait ressortir les éléments de statistiques suivants :

	Taille moyenne des localités	Nombre de membres dans les associations en France	Montant moyen des projets	Montant moyen mobilisé par migrants
Région de Matam	4500	130	140 000 euros	250 euros
Région de Tambacounda	1200	50	97 000 euros	475 euros

De ce tableau, ressort principalement la volonté et la capacité des migrants originaires de petites localités de la région de Tambacounda à contribuer financièrement et de manière significative à un projet d'amélioration du service de l'eau potable relativement coûteux. En effet, le montant moyen mobilisé sur fonds propres par les migrants de la région de Tambacounda s'élève à 475 euros par personne. Le montant élevé des cotisations pour l'investissement ne freine donc pas l'engagement des ressortissants pour l'amélioration de l'accès à l'eau.

En outre, cette analyse de la demande et de la capacité à payer l'investissement mériterait d'être complétée par une étude plus approfondie qui prenne en compte, d'une part, les motivations des ressortissants pour l'amélioration du service (les migrants étant périodiquement des usagers du

service) et d'autre part, la capacité des ASUFOR à recouvrir les charges induites par l'augmentation du niveau de service.

Localisation des associations en France

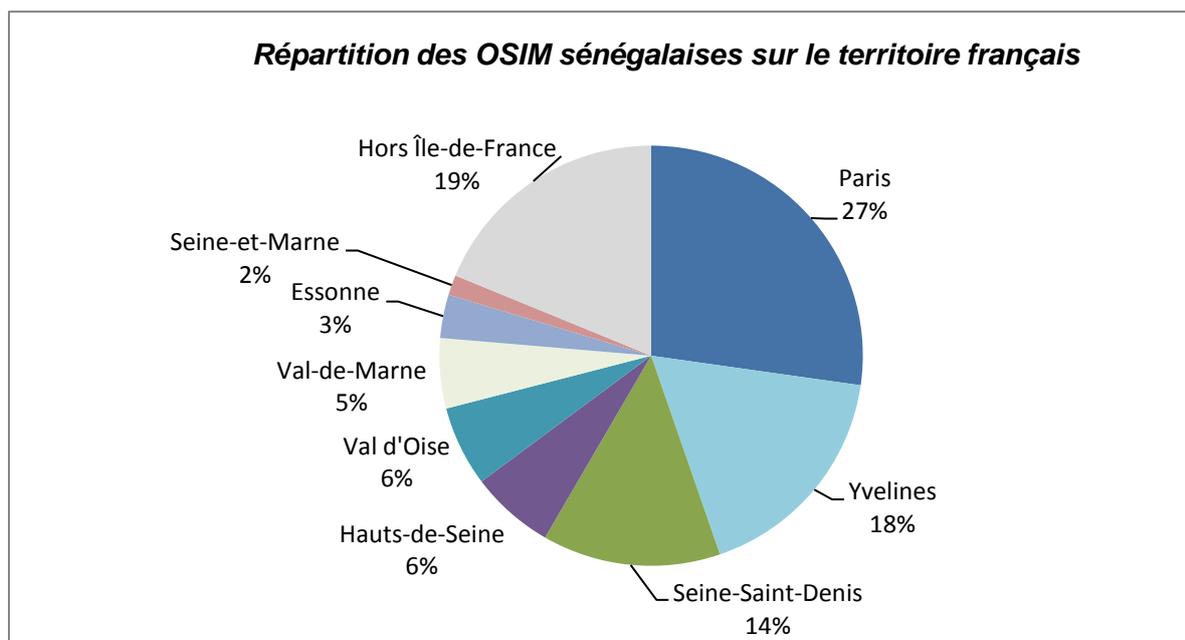
81% des associations de ressortissants sénégalais sont basées en région Île-de-France.

Paris est la principale ville d'implantation. Elle accueille 27% des sièges des associations.

Le département des Yvelines regroupe 18% des associations identifiées et dépasse ainsi le département de la Seine-Saint-Denis depuis fin 2009.

Les associations mobilisées hors région Île-de-France sont principalement implantées dans les régions Haute-Normandie et Rhône-Alpes.

Graphique 3 : Répartition territoriale des OSIM sénégalaises identifiées sur le territoire français au 31.12.12 – Source – pS-Eau



Des associations de migrants renforcées dans la gestion du cycle de projet et qui s'entourent de compétences techniques avérées.

L'évolution des projets initiés par les migrants a été grandement favorisée par l'apport des programmes bilatéraux de co-développement³, qui, outre les cofinancements importants apportés, ont mis en place des procédures favorisant la responsabilisation des acteurs locaux, la bonne gouvernance et la qualité des projets, notamment à travers les exigences et critères suivants :

³ FSP Initiatives de codéveloppement et Programme d'appui aux Initiatives de Solidarité pour le développement

- Contractualisation systématique avec un cabinet privé ou une ONG spécialisée pour la réalisation des études préalables et la maîtrise d'œuvre des projets
- Elaboration de procédures de mise en concurrence avec appels d'offres publiés dans la presse nationale
- Ouverture de comptes spécifiquement dédiés au projet, gérés par les associations locales sénégalaises avec double voire triple signature des comptes
- Rapports techniques et financiers intermédiaires et finaux
- Supervision des interventions par les services techniques de l'Etat (services déconcentrés de l'hydraulique)
- Suivi régulier sur le terrain

Le profil des membres des OSIM est extrêmement variable d'une association à une autre et au sein d'une même association puisque les membres sont réunis autour d'une origine territoriale. Néanmoins, quels que soient les profils, on constate une plus grande familiarité des OSIM avec la gestion de projet qui connaissent, pour la plupart, les guichets et les critères de financements.

L'implication des nouvelles générations, l'émergence de leaders diplômés favorisent sans doute les relations partenariales entre les associations de migrants et les institutions. Néanmoins, les associations composées de membres peu lettrés nécessitent encore un accompagnement spécifique dans le montage et la rédaction de leur projet, bien qu'elle soient sensibilisées au cycle de projet, qu'elles sont en capacité de lever des fonds propres importants et d'être force de mobilisation au niveau local que ce soit auprès des autorités locales et de la population.

Localement, la contractualisation ou le conventionnement avec un cabinet ou une ONG sont quasi-systématisés pour la maîtrise d'œuvre. Les missions de l'opérateur sélectionné sont très régulièrement élargies à l'ingénierie de projet pour appuyer et renforcer les associations locales partenaires des OSIMs sur le terrain. Cet accompagnement des associations locales est une mesure importante pour gagner la confiance des partenaires financiers mais celle des migrants eux-mêmes qui peinent parfois à identifier localement des personnes suffisamment qualifiés pour assurer la coordination de projets d'envergure.

Dans le cadre du PAISD, les ONG GRET, GRDR et l'ADOS sont ainsi intervenues en maîtrise d'œuvre des projets sur le terrain mais également en appui à la maîtrise d'ouvrage.

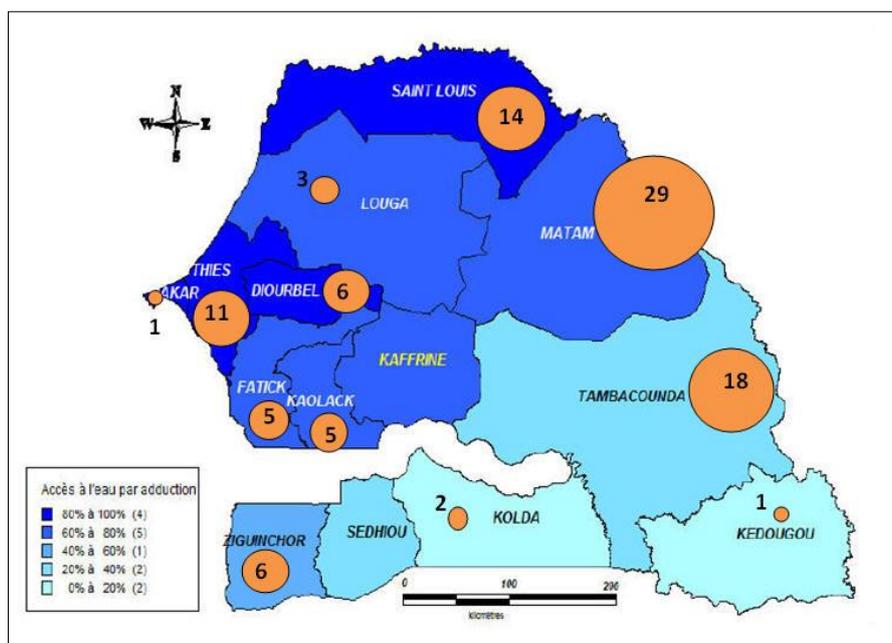
La contribution des ressortissants sénégalais à la coopération décentralisée et non gouvernementale française en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement

Depuis 2005, le pS-Eau a recensé 100 actions menées dans le secteur de l'eau par les acteurs français de coopération non gouvernementale et décentralisée. Sur l'ensemble des actions, on compte qu'un tiers d'entre elles est initié par des associations de ressortissants sénégalais, un autre tiers est mené dans le cadre de la coopération décentralisée et le dernier tiers est porté en France par des ONG (professionnelles ou bénévoles).

Le nombre d'initiatives des ressortissants sénégalais établis sur le territoire français dans le secteur de l'eau fait donc jeu égal avec les autres acteurs de la solidarité internationale impliqués dans le secteur de l'eau et l'assainissement.

La cartographie qui suit montre l'ensemble des actions recensées par le pS-Eau et la forte concentration d'initiatives dans les régions de Matam et Tambacounda favorisée par l'action des ressortissants sénégalais.

Carte 1 : Localisation des actions de coopération décentralisée et non gouvernementale dans le secteur de l'eau – 2005 – 2012



On relève des différences significatives s'agissant du type d'actions menées, des montants mobilisés et des partenariats financiers noués, entre la dynamique associative des migrants sénégalais d'une part et les autres acteurs de coopération d'autres part (ONG, ASI, et collectivités).

En effet, à la différence des collectivités territoriales et des ONG, les associations de ressortissants sénégalais n'interviennent que très peu sur le secteur de l'assainissement et n'incluent que rarement des actions d'Information – Education – Communication liées aux mesures préventives d'hygiène et d'assainissement. 97% des actions recensées concernent des projets de construction et d'équipements d'infrastructures d'accès à l'eau potable auxquels sont liés un volet de constitution et de formation des associations d'utilisateurs du forage (ASUFOR).

S'agissant des fonds mobilisés et des types de partenariats noués, on constate que, malgré la plus grande « proximité » entre les associations de migrants et le réseau des partenaires techniques et financiers du secteur de l'eau que forment les ONG, les bureaux d'études spécialisés, les collectivités locales, les services techniques déconcentrés, les fondations, les programmes nationaux etc., une très faible proportion d'actions a reçu le soutien financier des collectivités, fondations et agences de l'eau. En effet, les sources de financements, que ce soit en termes de nombre d'actions soutenues ou de volume financier mobilisé, proviennent essentiellement des programmes spécifiques de co-développement et des fonds propres des migrants. (Cf Graphique 1 – p.3)

Le tableau qui suit montre ainsi que seuls 30% des projets initiés par les migrants ont bénéficiés d'un cofinancement d'une collectivité territoriale française et qu'aucun n'a été soutenu par une Agence de l'eau d'un bassin français. Par ailleurs, il est important de souligner que la majeure partie des fonds privés mobilisés auprès des fondations d'entreprises relèvent principalement d'appels à projets spécifiquement conçus à destination des ressortissants et non de fondations issus des entreprises du secteur de l'eau et de l'assainissement.

Partenaires financiers mobilisés par type d'acteur

	Collectivités territoriales	Fondation / Mécénat	Agences de l'eau	AFD	MAE	UE	FSP initiatives de co-développement et PAISD	Migrants (fonds propres)
OSIM	30%	20%	0%	-	-	-	97%	100%
ONG / ASI	75%	23%	54%	5%	-	3%	-	-
Coopération décentralisée	100%	13%	84%	-	51%	3%	-	-

Les dispositifs spécifiques dédiés aux actions portées par les migrants mis en place au niveau de la coopération bilatérale ont favorisé et consolidé la dynamique des OSIM. Aussi, l'enjeu est aujourd'hui de pouvoir diversifier davantage les sources de financement des OSIM, notamment en favorisant l'accès des OSIM aux financements des Agences de l'eau afin d'anticiper une éventuelle clôture des programmes spécifiques qui ont souvent une durée limitée dans le temps.

Perspectives

L'implication des migrants de la vallée du Fleuve Sénégal pour l'amélioration de l'accès aux services essentiels contribue pour un tiers des initiatives de coopération décentralisée et non gouvernementale française en matière d'accès à l'eau potable et d'assainissement au Sénégal.

Depuis plus de 10 ans, la dynamique associative n'a fait que croître en qualité, en nombre d'actions, en envergure, en montants et compétences mobilisés. Par ailleurs, le renouvellement générationnel, l'implication des diplômés, la création de fédérations à l'échelle régionale et l'existence d'ONG d'appui permet d'envisager une consolidation de cette dynamique et notamment de :

- Développer des partenariats plus variés en s'appuyant davantage sur les dispositifs notamment issus de la loi Oudin et ouverts à tous types d'acteurs auxquels n'émargent pas encore ou très peu les ressortissants
- Investir le secteur de l'assainissement et les actions d'informations, d'éducation et de communication qui lui sont liées.

- Favoriser les échanges d'informations et d'expériences entre OSIM et autres acteurs de la coopération décentralisée et non gouvernementale et du secteur de l'eau et de l'assainissement
- Capitaliser et valoriser les actions des OSIM pour une meilleure reconnaissance de leurs actions
- Poursuivre et renforcer l'accompagnement individuel et collectif des OSIM dans la conception et le montage de leurs actions
- Renforcer davantage les liens entre les OSIM et leurs collectivités locales de résidence et d'interventions. Cela pourrait se traduire par des appuis à la planification locale en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement et/ou une meilleure articulation avec les plans locaux de développement d'hydraulique et d'assainissement afin de dépasser l'échelon villageois et mettre en cohérence les différentes initiatives.